

**Affichage : le 12/04/2024**

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION JURIDIQUE COUPES SENIORS</b> <b>RÉUNION RESTREINTE TÉLÉPHONIQUE DU 12/04/2023</b></p>
--

**Présents** : Mme B. GOSSET, Mrs R. DEHONDT, JM HENON, F. LAHOUSSE

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 10/04/2024**

**Coupe MCC BARBERSHOPS :**

27454466 ST MARTIN BOULOGNE A- CALAIS RC C : Forfait de CALAIS Rc (mail du club) Homologué : ST MARTIN BOULOGNE A 3 – CALAIS Rc 0 par forfait. Amende minorée de 30 euros à CALAIS Rc. CALAIS Rc C éliminée de toutes les coupes.

27454469 PAYS DE ST OMER Us C – RECQUES SUR HEM Fc B : Forfait de RECQUES SUR HEM B (mail du club). Homologué : PAYS DE ST OMER US C 3 – RECQUES SUR HEM Fc B 0 par forfait. Amende minorée de 30 euros à RECQUES SUR HEM. RECQUES SUR HEM A éliminée de toutes les coupes. PAYS DE ST OMER Us C qualifié.

27454467 RECQUES SUR HEM 1 - WIMILLE Co 1 : Forfait de RECQUES SUR HEM A (mail du club) Homologué : RECQUES SUR HEM Fc A 0 – WIMILLE Co 3 par forfait. Amende minorée de 30 euros à RECQUES SUR HEM. RECQUES SUR HEM A éliminée de toutes les coupes.

**Coupe DEFISPORTS +**

57454405 CALAIS BEAU MARAIS B – NORTKERQUE As A : Forfait de NORTKERQUE As A (mail du club) Homologué : CALAIS BEAU MARAIS B 3 – NORTKERQUE As A 0 par forfait. Amende minorée de 30 euros à NORTKERQUE As.

27454408 BOULOGNE EsI A – LUMBRES O. B : Forfait de LUMBRES O. B (mail du club) Homologué : BOULOGNE EsI A 3 – LUMBRES O. B 0 par forfait. Amende minorée de 30 euros à LUMBRES O. M HENON n'a pas participé à la décision.

**Coupe Côte d'Opale**

27454518 LE PORTEL Ap A – CONDETTE Js B : Forfait de CONDETTE Js B (mail du club) Homologué : LE PORTEL Ap A 3 – CONDETTE Js B 0 par forfait. Amende de 30 euros à CONDETTE Js.

57454520 DESVRES Js C – NORTKERQUE As B : Forfait de NORTKERQUE As B (mail du club). Homologué : DESVRES Js C 3 – NORTKERQUE As B 0 par forfait. Amende minorée de 25 euros à NORTKERQUE As.

**Coupe Intersports**

27454448 MARESQUEL As A – ETAPLES HAUTE VILLE C : match non joué car les joueurs de ETAPLES HAUTE VILLE n'avaient pas de short.

Considérant que l'équipement obligatoire d'un joueur se compose d'un maillot avec manche, d'un short, de chaussettes, de protège-tibias et de chaussures (loi 4 des lois du jeu)

Considérant qu'à 18h45, aucun joueur ne pouvait présenter une tenue conforme

Donne match perdu par pénalité à ETAPLES HAUTE VILLE. Homologué : MARESQUEL A 3 – ETAPLES HAUTE VILLE C 0 par pénalité. Amende 30 euros à ETAPLES HAUTE VILLE.

27454450 LE PORTEL Us A – CONDETTE Js C : forfait de CONDETTE C suite au forfait de CONDETTE B. Homologué : LE PORTEL Us A 3 – CONDETTE Js C 0 par forfait. Amende de 30 euros à CONDETTE Js.

27454454 LE PORTEL Ap B – CREMAREST A : réserves de CREMAREST sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club C. AMIS DE LA PLAGE LE PORTEL, pour le motif suivant : des joueurs du club C. AMIS DE LA PLAGE LE PORTEL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non appuyées, non confirmées, irrecevables. Homologué : LE PORTEL Ap 1 – CREMAREST A 2. CREMAREST qualifié. Amende de 30 euros à CREMAREST.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : JM HENON